

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mai 2022

Date de convocation : le 23 Mai 2022

Compte-rendu affiché : le 24 Mai 2022

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à
18h30

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-trois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Johanna ES SABRY Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE

Messieurs, Roger BLIN, Michel LAPORTE, Yannick LEROY, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ

Absents excusés et représentés : Messieurs Alain BŒUF, Frédéric CHAUVEAU

Absents excusés : Messieurs Gilles GUILLEMETTE, Georges LARCHER

Madame Maryline JOUVEY accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature du bulletin d'adhésion de la carte carburant PRO LECLERC.

Ordre du jour :

→ Approbation conseil municipal du 29 Mars 2022

→ Signature de la convention financière avec le SDEY concernant les travaux d'éclairage public

→ Décision modificative n°1 concernant l'intégration des annonces aux travaux de réfection de toiture

→ Questions diverses

Le conseil municipal du 29 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents (11 voix).

Signature de la convention financière avec le SDEY concernant les travaux d'éclairage public

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension du réseau Eclairage Public haut de la rue des Fossés.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents (11 voix)**

VU le projet d'extension de l'Eclairage Public – dossier n°21S8049EP

Après avoir délibéré,

ACCORTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière Dossier 21S8049EP.

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, et pour les travaux de plus de 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Décision modificative n°1 : Régularisation du compte concernant les annonces de la réfection de la toiture

Considérant qu'il convient de réajuster certaines lignes de la section de fonctionnement et d'investissement afin de tenir compte dans le budget 2022 ;

Considérant qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Chap.art./Op.	Objet	Montant
041 / compte 21311		+ 1288.80 €
041 / compte 2033		- 1288.80 €

	Total :	0.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte à l'unanimité des présents (11 voix)** cette décision modificative.

Autorisation pour la signature du bulletin d'adhésion carte carburant PRO LECLERC

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, la nécessité de signer le bulletin d'adhésion afin d'obtenir la carte carburant PRO LECLERC pour le véhicule communal (camion).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE (10 voix POUR – 1 ABSTENTION)**, Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que les documents pour l'adhésion à la carte carburant PRO LECLERC.

Questions diverses :

Achat de jetons pour la borne sur l'aire de camping-cars : facture de 264.00 € TTC pour 100 jetons.

Opération lanternes : Proposition reçue en mairie par le groupe « La Septima » pour fabriquer des lanternes pour le défilé du mois d'Août donné dans notre village.

Le groupe aurait besoin pour cette animation de la salle André DURAND.

Le coût de cette animation serait de 500.00 €

La responsable devrait contacter la mairie prochainement pour présenter le projet. À la suite de cette présentation, une décision sera prise.

Ecole : Madame le Maire signale qu'à l'école, les WC sont très régulièrement bouchés. Un rappel a été effectué auprès des élèves.

Vols de fleurs : Madame le Maire signale que des vols de fleurs (plantées par notre employé communal) ont eu lieu. Le conseil municipal regrette à l'unanimité ce type d'incivilité.

Préparation du 14 Juillet : Madame le Maire propose un pot offert par la mairie ainsi qu'un repas tiré du panier. Une demande sera faite à nos amis boulistes afin d'organiser un tournoi de pétanque pour animer la fin de cette journée.

Fin de séance à 19h50.

